

**BORDEREAU D'ENVOI**



**REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE**  
1313 Route Jean Moulin  
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS  
Tél. 04 90 95 04 36  
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85  
Courriel : [direction@eauxtdp.fr](mailto:direction@eauxtdp.fr)

Liste des pièces adressées le 28/05/2021

à

**Monsieur le Sous-Préfet d'Arles**

<b>DESIGNATION DES PIECES</b>	<b>N°</b>	<b>DATE DES ACTES</b>
Nature et objet de l'acte <i>Délibération</i>	Numéro de l'acte	Date à laquelle a été pris l'acte
Modification des membres de la CAO suite au changement de Directeur	2021-19	25/05/2021

Fait à ST ANDIOL, le 28/05/2021

Le Directeur,  
Sébastien BRIAS

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, mardi 25 mai 2021 à 18h00 en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FAURE Vincent, GIRAUD Pierre, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PICARDA Yves, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre

Procurations : MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian)

Absents : DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FERRIER Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, ROBERT Daniel, TATON Robert

Quorum : 8	Présents : 14	Suffrages exprimés : 15	Pour : 15 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 17 mai 2021			

N° de la délibération : **2021-19**

**Objet : modification des membres de la CAO suite au changement de Directeur**

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu des articles L.1414-2 et L.1414-5 du CGCT, le Directeur assure les fonctions de président de la CAO.  
Suite au changement de Directeur, il y a lieu de modifier la liste des personnes siégeant à cette commission.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

**VALIDE** la liste suivante :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Charles BRUN	-
M. Jean-Pierre SEISSON	M. Patrick MARCON
M. Christian ONTIVEROS	Mme Marie-Laurence ANZALONE
M. Serge PORTAL	M. Jacques BESSON
M. Yves PICARDA	M. Serge PAULEAU
M. Daniel ROBERT	M. Gilles MOURGUES

Fait et délibéré en séance,  
Le 26 mai 2021

Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au Représentant de l'Etat le : 01/06/2021  
Publication le : 01/06/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.